

# Séjour au Bruderbach

## Renseignements pratiques pour les familles

Réseau Animation Jeunes Pays de Saverne

Été 2025

### Modalités d'inscription

Une semaine unique.

Notre séjour est un projet dont la dynamique est pensée pour la semaine entière, pour la construction d'un collectif et un apprentissage du vivre ensemble.

Pour les aspects généraux, se rapporter au document « Contrat d'Inscription »

### Effectif et âge des enfants accueillis

Vingt adolescents, âgés de 12 à 16 ans.

### Dates

**Du 18 au 22 août 2025 (5 jours, 4 nuitées)**

### Thème et projet

Les ados sont au cœur du projet : pédagogie de choix, autonomie, créativité et vivre ensemble rythmeront leur semaine.

Le thème global de **la forêt** permettra de vivre différentes thématiques : Aventure et survie / Mystère et féerie / La forêt effrayante / la forêt et sa science (faune et flore) ...

Au menu, de nombreuses possibilités à choisir ensemble : jeu de piste, géocaching, découvertes sensorielles de la forêt, cache-cache nocturne, visite de verger et de ferme, randonnée, escalade, mais aussi farniente, veillées, temps libres...

### L'équipe

Nos salariées Hortense et Léana mèneront le séjour, Marc et une quatrième personne compléteront l'équipe.

### Lieu, acheminement, hébergement

Le séjour aura lieu au **Bruderbach** (rue Bruderbach) **67130 Westhoffen**

Chaque participant s'y rend par ses propres moyens, le RAJ n'organise pas de ramassage ou convoyage des participants.

Hébergement en chambre de 4 personnes, activités et repas en extérieur et en intérieur.

### Horaires

- **Accueil sur place le lundi de 8h30 à 9h30**
- **Départ le vendredi à 18h00, les parents sont invités à un « temps de restitution » des ateliers de la semaine à partir de 16h30.**

### Repas

Les repas du midi seront faits par le traiteur **Cuisine Du Pays De Bitche**, et les goûters seront concoctés par l'équipe du RAJ. Le soir, les participants seront mis à contribution pour du « fait maison » (barbecue végétal / buffet forestier / repas des jeunes / buffet crêpes...)

**Merci de remplir consciencieusement la Fiche Sanitaire de Liaison pour indiquer les éventuelles particularités alimentaires.**

Une attestation médicale est demandée pour attester des allergies alimentaires



## Tarifs hebdomadaires et acompte

Tarif de la semaine	Tarif 1	Tarif 2	Tarif 3
Quotients familiaux	0-500	501-700	701-900
Montants	190,00 €	230,00 €	270,00 €

Pour toute inscription, le dépôt ou l'envoi au RAJ d'un **chèque de 100,00 € d'acompte est obligatoire.**

## Inscription, paiement

- Être à jour de son adhésion 2024-2025 obligatoire. Pour toute une famille, l'adhésion (unique) est de 10 €. Pour un enfant seul, l'adhésion est de 6 €
- L'inscription doit se faire à partir du portail famille <https://raj.leportailfamille.fr/>
- Aucune inscription n'est prise par téléphone
- L'inscription ne sera définitive que lorsque le dossier sera complet et que le chèque d'acompte sera réceptionné au RAJ (pas de virement pour les acomptes)
- Le règlement du solde s'effectue au plus tard une semaine avant le début du mois de l'activité **soit le 25 juillet 2025** (le règlement du solde peut être déposé par chèque au siège de l'association, dans la boîte aux lettres ou réalisé par virement bancaire).
- Nous acceptons les chèques bancaires et les chèques ANCV. Nous n'acceptons pas les espèces.
- Le quotient familial est à justifier par une attestation de votre CAF, sans quoi le tarif maximum sera appliqué.

## Désistement

- Une annulation peut se faire sans frais jusqu'à 15 jours avant le mois de début de l'activité (soit jusqu'au 17 juillet)
- Une annulation à moins de 2 semaines avant le début du mois de l'activité (soit à partir du 18 juillet) entraîne le paiement de l'acompte.
- Une annulation à moins d'1 semaine avant le début du mois de l'activité (soit à partir du 25 juillet) entraîne le paiement du solde.
- Sur présentation d'un certificat médical, toute activité ou séjour annulé ou écourté pour raisons médicales donnera lieu à un remboursement de la période d'absence.

Certaines de vos questions restent sans réponse ? Merci de vous rapporter au document « Contrat d'Inscription », aux informations disponibles sur votre compte Belami, ou sur notre site Internet : <https://reseau-animation-jeunes.fr/>

Au besoin, contacter le RAJ au 03 88 71 86 23.

